



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2016/016

---

23 juin 2016

## NOTIFICATION

### SUBVENTIONS POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET LES QUESTIONS MARINES

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a le plaisir de porter à votre attention un résumé des subventions actuellement disponibles octroyées à la conservation de la faune sauvage et aux questions marines.

La liste des subventions liées à la faune sauvage peut être consultée [ici](#) et la liste des subventions liées aux questions marines [ici](#).

Chaque subvention a des procédures de candidature et des dates limites de dépôt de demandes et des critères d'admission différents.

Le Secrétariat de la CMS encourage toutes les parties prenantes de la Convention à proposer des projets qui contribuent à la mise en œuvre de plans, d'actions ou d'initiatives développés dans le cadre de la Convention et de ses instruments.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>